



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-deuxième session

Points 20, 107 et 112 de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale
Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires
Questions relatives aux droits de l'homme

Lettre datée du 24 juillet 1998, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre une déclaration rendue publique ce jour, 24 juillet 1998, par le Ministère des affaires étrangères de l'Érythrée concernant les violations flagrantes par l'Éthiopie des droits fondamentaux de civils érythréens vivant dans ce pays.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre des points 20, 107 et 112 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Haile Menkerios

* Publiée précédemment sous la cote S/1998/690.

Annexe

Déclaration relative aux violations flagrantes des droits fondamentaux de civils érythréens perpétrées par l'Éthiopie

Infligeant un camouflet à la communauté internationale qui est intervenue auprès du Gouvernement éthiopien pour qu'il mette un terme aux arrestations massives et illégales d'Érythréens résidant en Éthiopie, les autorités d'Addis-Abeba ont lancé une troisième vague d'arrestations préluant à une autre série d'expulsions. Des informations alarmantes font état de nouvelles vagues d'arrestations massives, surtout à Addis-Abeba au cours des trois derniers jours.

Plus de 11 000 Érythréens ont été raflés dans de grands centres du pays et dans des villages situés dans les zones frontalières et expulsés de la façon la plus inhumaine. Certains ont été traînés hors de chez eux en pleine nuit; des familles ont été cruellement séparées de leurs enfants en bas âge et même obligées de laisser derrière elles leurs nourrissons. Une fois que ces familles ont été expulsées et disloquées, leurs biens ont été pillés.

Les autorités éthiopiennes ont également arrêté des milliers de jeunes Érythréens sous le prétexte saugrenu que le fait d'avoir effectué leur service national, suivi des cours de vacances ou participé à la guerre de libération faisait d'eux des éléments susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Éthiopie. C'est ainsi que plus d'un millier de jeunes Érythréens continuent d'être retenus comme «prisonniers de guerre» dans un camp de détention à Fiche. Parmi ces otages, on compte notamment 80 étudiants. Nombre d'Érythréens innocents sont également emprisonnés en d'autres lieux du pays et surtout à Makelle et à Adi Grat. Deux soeurs catholiques érythréennes ont été récemment arrêtées à Adi Grat et cinq prêtres qui administraient des établissements scolaires dans le sud-ouest de l'Éthiopie expulsés.

Des Érythréens ressortissants d'autres pays sont également arrêtés et expulsés, bien que les protestations élevées par leurs ambassades respectives aient permis d'en faire libérer quelques-uns.

Nombre de gouvernements, d'organismes internationaux et de groupes de défense des droits de l'homme sont intervenus auprès des autorités éthiopiennes pour qu'elles mettent un terme à ces violations flagrantes des droits de l'homme, mais la diplomatie discrète n'a pas abouti à des résultats concrets. Les autorités d'Addis-Abeba continuent de se rendre coupables de violations de droits fondamentaux et de procéder, en toute impunité, à des arrestations arbitraires et des expulsions massives d'Érythréens en faisant totalement fi de la communauté internationale. Le Premier Ministre éthiopien a même eu l'outrecuidance de déclarer publiquement que l'Éthiopie était entièrement libre d'expulser tout étranger ou toute étrangère dont la couleur des yeux lui déplairait.

De surcroît, Addis-Abeba a recours à la pratique la plus vile consistant à mentir en accusant le Gouvernement érythréen de se rendre coupable de violations analogues des droits de l'homme. À cet effet, il a ressuscité le «Service de la propagande» que le régime de Mengistu avait mis en place avec l'aide de l'ex-République démocratique allemande pour concocter et diffuser des mensonges destinés à désinformer la communauté locale et internationale. Parmi les mensonges éhontés que ce département a fabriqués cette semaine, on citera les rumeurs fantaisistes selon lesquelles des combattants érythréens se seraient livrés à des viols collectifs; auraient brûlé vifs sept Éthiopiens à Alla, ouvert le feu gratuitement sur des Éthiopiens qui voulaient rentrer chez eux à Adi Quala, bastonné publiquement des civils éthiopiens et exhibé des prisonniers de guerre, etc. La banalité de ces allégations a été

corroborée par un correspondant de la British Broadcasting Corporation en Érythrée, le Comité international de la Croix-Rouge et des membres de la communauté diplomatique à Asmara; pourtant la presse internationale continue de prendre ces allégations pour argent comptant sans les vérifier.

Le Gouvernement érythréen trouve choquant et inacceptable le silence auquel se heurtent ces graves violations des droits de l'homme perpétrées par l'Éthiopie et la campagne incendiaire de désinformation à laquelle se livre ce pays. La communauté internationale ne doit plus se limiter à des protestations diplomatiques étouffées. Ces excès doivent être condamnés publiquement et sans équivoque.

Le Ministère des affaires étrangères
Asmara, le 24 juillet 1998
